

# LA CONSTRUCTION LYONNAISE

Journal bi-mensuel

ARCHITECTURE — GÉNIE CIVIL — TRAVAUX PUBLICS

## DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

AVIS DU CONSEIL D'ÉTAT DU 28 JUIN 1894 SUR LES TRAITEMENTS ALLOUÉS  
PAR LES COMMISSIONS AUX MEMBRES DES CONSEILS DE PRUD'HOMMES

Le Conseil d'Etat, consulté par le Ministre de l'intérieur sur la question de savoir si les communes qui votent un traitement aux membres des Conseils de prud'hommes, bien que cette dépense soit purement facultative, ne sont pas tenues, par le fait qu'elles l'accordent, de l'accorder sans distinction à tous les membres du Conseil et si l'autorité qui règle les budgets n'a pas le devoir de supprimer les allocations qui méconnaîtraient cette règle ;

Vu la dépêche du Ministre de l'intérieur en date du 24 mai 1894 portant demande d'avis sur la question ci-dessus ;

Vu la lettre du Ministre du commerce en date du 27 novembre 1893 ;

Vu les lois du 18 mars 1806 et du 7 février 1880 ;

Vu la délibération du Conseil municipal de Marseille en date du 5 septembre 1893 portant que les neuf prud'hommes ouvriers du Conseil de prud'hommes de cette ville seront rémunérés à raison de 100 francs par mois, soit 1200 francs par an ;

Considérant que, si la législation actuelle ne contient aucune disposition expresse relative à la rémunération des membres des Conseils de prud'hommes, l'intention du législateur s'est nettement manifestée dans les travaux préparatoires des lois du 18 mars 1806 et du 7 février 1880 ;

Qu'en ce qui concerne la loi du 18 mars 1806, le législateur a entendu que les membres ouvriers du Conseil de prud'hommes pourront recevoir une indemnité de l'emploi qu'ils font de leur temps en vue d'un service public ;

Qu'en ce qui concerne la loi du 7 février 1880, le législateur a entendu que la rétribution des prud'hommes resterait facultative, mais qu'il n'y aurait plus aucune distinction à faire à cet égard entre les patrons et les ouvriers, que l'égalité serait complète entre les uns et les autres, que tel est le sens de l'abrogation de l'article 30 de la loi du 18 mars 1806 par la loi du 7 février 1880 ;

Considérant dès lors qu'il appartient à l'autorité qui règle les budgets municipaux de veiller à ce que les communes ne s'écartent pas de ce principe et ne fassent pas revivre, entre les divers membres des Conseils de prud'hommes, les distinctions abrogées par la loi du 7 février 1880 ;

Est d'avis : de répondre au Ministre de l'intérieur dans le sens des observations qui précèdent.

## L'ART DE BATIR

### LA STABILITÉ DES VOUTES

BIAISES, D'ARÊTE ET DE RÉVOLUTION

— SUITE —

Dans les voûtes que nous avons envisagées précédemment et qui sont constituées par des ouvrages compris entre deux surfaces concentriques de forme cylindrique, les plans de joint des matériaux sont dirigés suivant les génératrices des cylindres dans le sens longitudinal et suivant les courbes d'intrados et d'extrados

situées dans des plans verticaux perpendiculaires à l'axe et aux génératrices des berceaux, dans le sens transversal.

Ces joints se coupent donc à angle droit, et divisent la voûte en damiers rectangulaires.

Il n'en est pas de même pour les autres genres de voûtes différents des voûtes droites en berceau ; de telle sorte que les conditions de stabilité sont notablement différentes.

Nous étudierons successivement les voûtes biaises, d'arête et de révolution.

Les voûtes biaises sont nécessitées par la disposition des lieux, lorsque la configuration du terrain ne permet pas de planter un pont dans la position normale à une route existante que le chemin en-dessus doit traverser obliquement, et cela parce qu'il n'est pas possible de dévier cette route pour la ramener dans la direction perpendiculaire à celle du chemin.

Dans ce cas, l'ouvrage consiste en une voûte cylindrique qui repose sur des pieds-droits longeant les bords de la route inférieure et dont les têtes, au contraire, sont dirigées parallèlement à l'axe du chemin supérieur. C'est cette disposition qui constitue la voûte biaise.

On voit tout de suite qu'un pareil ouvrage ne peut être appareillé comme une voûte droite, avec des joints transversaux perpendiculaires aux génératrices, car ces lignes de joints, au moins dans le voisinage des têtes, sortiraient du plan de l'ouvrage et les différents anneaux interrompus ne sauraient se maintenir en équilibre. Même pour les anneaux découpés dans la partie moyenne de l'ouvrage, et formant un arc complet, aboutissant de part et d'autre à chacun des pieds-droits, les efforts développés dans une direction inclinée sur les plans de tête détermineraient une poussée au vide qui serait incompatible avec les conditions de stabilité.

On emploie le plus généralement pour la construction des voûtes biaises l'appareil hélicoïdal anglais. Le principe de cette construction découle des considérations précédentes, et l'on comprend qu'il faudra se rapprocher des conditions réalisées dans la voûte droite, c'est-à-dire que les joints longitudinaux soient sensiblement perpendiculaires aux arcs de tête, de même que les joints transversaux qui déterminent les dimensions des voussoirs seront orientés dans une direction quasi parallèle aux plans de tête de l'ouvrage.

En réalité, ces joints longitudinaux et transversaux sont des hélices, dont les premières se déroulent sur la surface d'intrados et aboutissent normalement aux deux arcs de tête. Les surfaces de joints forment également des surfaces hélicoïdales, mais qui se rapprochent d'autant plus de la forme plane que le biais de la voûte est moins prononcé, et que d'autre part on considère un anneau de plus faible épaisseur.

Imaginons donc que l'on a découpé la voûte biaise par des plans verticaux, parallèles aux têtes, de telle sorte que la voûte paraît constituée par une série d'anneaux aussi peu épais que l'on voudra ; il est évident que chacun de ces anneaux est individuellement en équilibre, puisqu'en aucun cas, la stabilité ne saurait dépendre de la largeur de la voûte. Or, d'après ce que nous venons de dire, l'anneau de la voûte biaise est tout à fait comparable à celui d'une voûte droite ayant même profil de tête que celle-là, puisque, dans ces conditions, on peut admettre que, dans l'un comme dans l'autre de ces anneaux, les joints des voussoirs sont plans, perpendiculaires entre eux et respectivement normaux aux têtes et aux génératrices des berceaux.

Les conditions d'équilibre sont donc exactement les mêmes dans les deux cas et la stabilité d'une voûte biaisée donnera lieu aux mêmes études, et à toutes les opérations que nous avons expliquées à propos de l'étude des voûtes droites.

En résumé, il suffira d'étudier la stabilité d'un anneau de voûte biaisée, d'1 mètre d'épaisseur, suivant la même méthode que s'il s'agissait d'une voûte en berceau ordinaire, en ayant soin de mesurer l'ouverture parallèlement aux plans de tête, et non perpendiculairement aux pieds-droits, comme dans le premier cas.

(A suivre.)

R. B.

## LA QUESTION DES PASSAGES A NIVEAU

### PROJET DÉFINITIF

Avant d'exposer en détail le nouveau projet présenté par la Compagnie P.-L.-M., nous rappellerons, le plus brièvement possible, les différentes phases de cette importante question lyonnaise.

Ce résumé historique est nécessaire pour apprécier à leur juste valeur les divers arguments des intéressés; d'ailleurs, il faut bien reconnaître que la plupart des renseignements publiés étaient fort incomplets, et que, par suite, l'opinion publique était insuffisamment éclairée sur la marche de cette affaire qui intéresse à un si haut point l'avenir de notre ville.

### EXPOSÉ HISTORIQUE

Dès l'année 1888, une pétition, signée de nombreux habitants des III<sup>e</sup> et VI<sup>e</sup> arrondissements, réclamait la suppression des passages à niveau de la *rue Paul-Bert* et du *cours Lafayette*.

La circulation sur ces deux artères était fréquemment interrompue, soit par suite des manœuvres des trains de marchandises aux abords de la gare de la Part-Dieu, soit par le grand nombre de trains empruntant la ligne de Perrache à Saint-Clair.

Sur l'invitation de l'Administration municipale, la Compagnie P.-L.-M. entreprit l'étude d'un projet permettant de satisfaire à cette réclamation.

La suppression de ces deux passages ne pouvait être obtenue que de deux manières : ou bien en relevant les routes pour les faire passer au-dessus de la voie ferrée abaissée, ou bien en procédant d'une façon inverse.

L'abaissement de la ligne ferrée ne pouvait pas être bien considérable, il était donc nécessaire de relever beaucoup les deux routes, pour réaliser la première solution. Afin de ne pas exagérer les pentes d'accès, on était conduit à reporter plus à l'est la ligne du chemin de fer.

Ce déplacement étant admis, on s'aperçut bien vite qu'en le poursuivant jusqu'au Parc, on pouvait supprimer également le passage à niveau du cours Vitton, ce qui constituait une très sérieuse amélioration.

Un projet, établi sur les bases ci-dessus indiquées, c'est-à-dire conformément à la première solution possible, fut présenté à la Municipalité en mai 1889.

La Commission chargée d'examiner les propositions de la Compagnie P.-L.-M. conclut au rejet de ce programme. Elle faisait observer qu'un relèvement important de la rue Paul-Bert, du cours Lafayette et du cours Vitton serait préjudiciable à la circulation, et que ce projet se compliquerait de la nécessité d'autres modifications importantes pour les rues aboutissant perpendiculairement à ces trois voies publiques.

Après ce refus, la Compagnie P.-L.-M. étudia la seconde solution. Or, dans le but de ne pas trop surélever la gare à marchandises de la Part-Dieu, afin de la rendre facilement accessible par les rues avoisinantes, le relèvement de la ligne ferrée, qui devenait ainsi limité, devait se combiner avec un certain abaissement des

trois artères en question. Comme pour la première solution, on admit que la ligne serait déviée de cent et quelques mètres vers l'est, sur les anciens terrains militaires, pour adoucir les déclivités des routes abaissées.

L'étude de cette solution fit reconnaître la possibilité de supprimer également le passage à niveau de la rue du Château. Cette suppression fut prévue dans le second projet que la Compagnie P.-L.-M. adressa à la Municipalité en juillet 1893.

Les propositions nouvelles faisaient ressortir que la gare de la Part-Dieu, quoique relevée par rapport à son niveau actuel, pouvait conserver un accès pour le public sur le boulevard de la Part-Dieu, vers l'angle du cours Lafayette; d'autres accès, principalement réservés pour les entrepositaires de charbons et matériaux divers, pourraient être également pratiqués sur le boulevard, dans le voisinage de la rue Paul-Bert et de l'avenue du Château.

Ce serait évidemment une légère amélioration sur l'état de choses actuel, mais les modifications prévues devraient être beaucoup plus complètes pour tenir compte des desiderata, très justifiés, des industriels et commerçants de Lyon et sa banlieue.

Ainsi, l'agrandissement de la gare de la Part-Dieu devrait permettre le classement des matériaux, classement qui ne peut se faire dans les conditions présentes. Indiquons aussi qu'il serait très désirable d'étendre les services de la Part-Dieu, en permettant la réception de certaines marchandises qui ne peuvent être reçues actuellement qu'à la gare de Lyon Guillotière; de même la faculté de réexpédition devrait être admise pour certaines catégories de matériaux.

Faisons observer également qu'un accès supplémentaire devrait être établi de manière à desservir commodément les entrepôts hors ville.

Ces modifications n'entraîneraient aucune dépense sérieuse, et on peut dire qu'elles sont indispensables au commerce local. Signalons, par exemple, que l'on devrait ouvrir la Part-Dieu aux bois façonnés et permettre la réexpédition de tous les bois dans cette gare.

Nous reviendrons, d'ailleurs, sur cette question.

Nous ferons remarquer que le nouveau projet de la Compagnie P.-L.-M. a été déposé, comme il est dit plus haut, en juillet 1893. Or, ce n'est qu'au début de l'année 1896, que la Commission du Conseil municipal, chargée de l'étude de ce programme, a formulé ses conclusions; elle a donc mis près de trois ans pour examiner une affaire urgente, d'une importance capitale pour notre ville. On voit que les procédés municipaux n'ont rien à envier aux lenteurs administratives.

Ces trois années de recueillement permirent à la Commission de reconnaître que le projet, qui lui était soumis, faisait bien disparaître quatre passages à niveau, mais qu'il en restait encore deux autres. Elle exprima donc l'avis qu'il était préférable de traiter entièrement la question de manière à ne pas y revenir plus tard; en conséquence, elle demanda à la Compagnie P.-L.-M. de faire un nouveau projet comportant la suppression de tous les passages à niveau, soit les quatre signalés précédemment, plus celui de la route de Vienne et celui de l'avenue des Ponts.

Enfin, elle réclama une autre étude générale, à faire simultanément, à titre comparatif, où l'on abandonnerait complètement le tracé actuel entre la gare de la Guillotière et le Rhône pour reporter la ligne de 1800 à 2000 mètres vers l'est, en grande partie sur le territoire de la commune de Villeurbanne.

L'étude de cette variante fut présentée au Conseil municipal en avril 1896. Le plan que nous publions ci-contre montre le tracé qui était prévu; à la simple inspection de ce tracé, on reconnaît les sérieuses difficultés qui s'opposent à la réalisation d'un tel projet. Tout d'abord, le parcours serait allongé de 4 kilomètres, créant ainsi un supplément de taxe appréciable pour tous les voyageurs

à destination des lignes de Vesoul, Genève et d'Italie ; ensuite, le grand nombre de rues, routes ou chemins rencontrés nécessiterait de coûteux travaux d'art, puis la distance de la ville aux nouvelles gares serait accrue dans une notable proportion, et enfin la dépense totale atteindrait au moins dix-huit millions, somme considérable, attendu que pour ce prix on ne modifierait que le réseau ferré à l'est de la ville.

Si l'idée de reporter à Villeurbanne la ligne du chemin de fer est repoussée par la grande majorité des gens compétents, nous croyons cependant qu'une combinaison mixte aurait été avantageuse à divers points de vue ; par exemple, on pourrait reculer la voie de 5 ou 600 mètres du côté de Villeurbanne, en suivant à peu

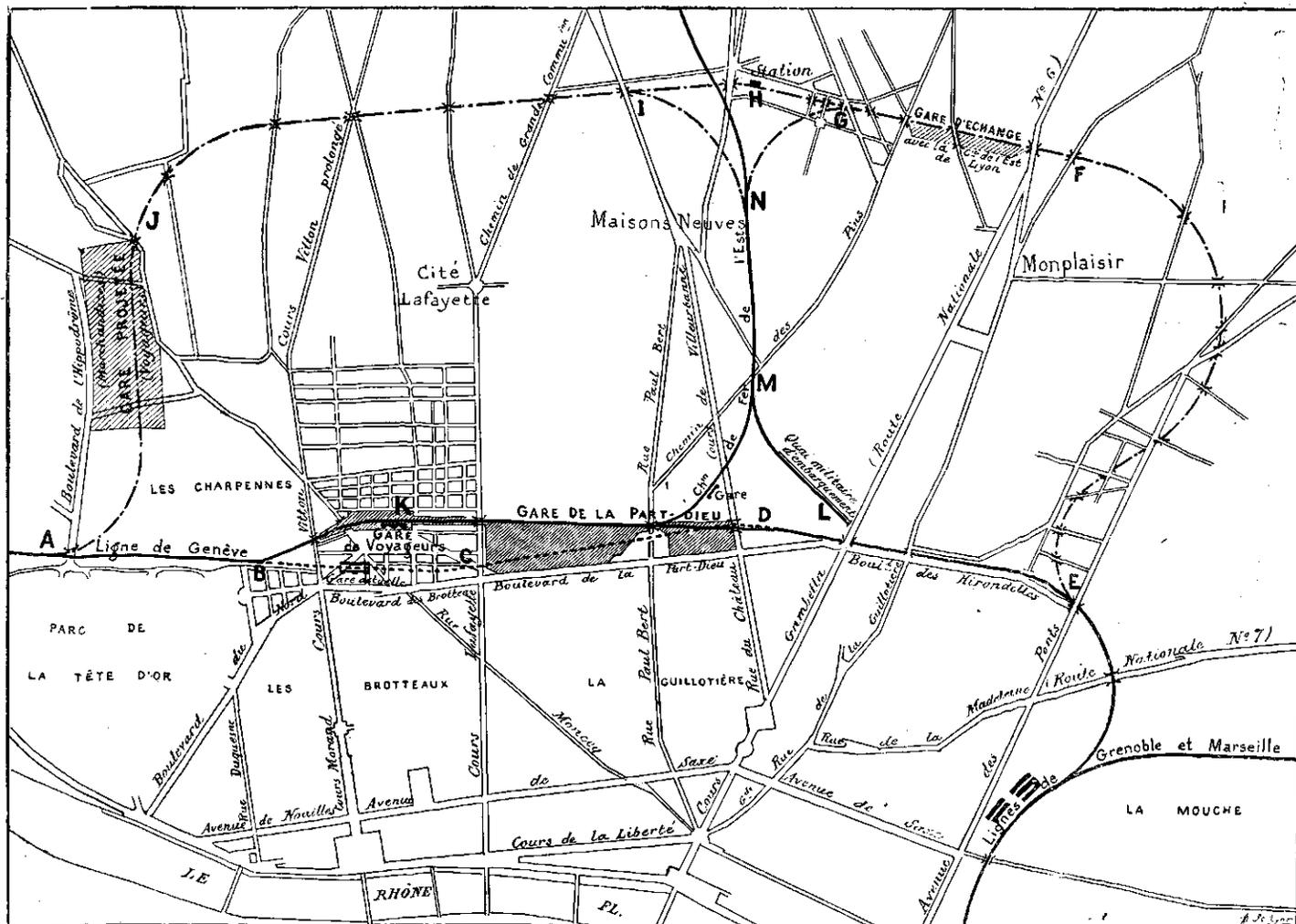
mètres pour la gare devant remplacer celle des Brotteaux et de 2000 mètres pour celle devant remplacer la Part-Dieu.

« Le coût du projet serait de 18 millions.

« L'augmentation de parcours des trains sur les 4025 mètres d'allongement de parcours correspondrait à une dépense supplémentaire annuelle de 230.000 francs dont moitié pourrait être repassée sous forme d'augmentation de taxe, aux clients du chemin de fer, l'autre moitié restant pour compte à la Compagnie.

« La Compagnie P.-L.-M. repousse formellement cette variante et refuse *a fortiori* de concourir financièrement à son exécution au cas où, par impossible, elle viendrait à lui être imposée. »

Lé refus absolu de cette Compagnie rendait la solution incé-



REMANIEMENT DES VOIES FERRÉES POUR LA SUPPRESSION DES PASSAGES A NIVEAU  
Ligne pointillée, tracé actuel; ligne pleine, tracé réalisant la suppression; traits et points alternés, variante sur Villeurbanne.

près une partie du tracé présenté par un de nos collaborateurs, dans son projet de remaniement des voies ferrées lyonnaises, partie comprise entre la route de Vienne et le Parc.

Quoi qu'il en soit, voici le résumé des conclusions qu'exprimait la Compagnie P.-L.-M. dans le rapport qui accompagnait le dépôt du projet de variante sur Villeurbanne :

« Cette solution se présente dans des conditions assez difficiles, avec la sujétion de franchir par-dessus ou par-dessous les nombreuses routes rencontrées, de ne pouvoir éviter certains groupes de propriétés bâties d'une certaine importance, d'avoir les gares destinées à remplacer celles de la Part-Dieu et des Brotteaux à un niveau assez élevé au-dessus du sol environnant, d'exiger des raccordements compliqués et coûteux avec la Compagnie de l'Est de Lyon et avec les Établissements militaires. Elle aurait un parcours total de 8575 m., soit 4025 m. de plus que le tracé actuel.

« La distance au centre de la ville serait augmentée de 1200

metres, puisque la ville de Lyon ne pouvait songer à supporter à elle seule une dépense aussi considérable.

Les études furent continuées simultanément, conformément aux indications formulées par la Commission municipale, et se poursuivirent quelques mois après le dépôt du projet de variante. En novembre 1893, ces études furent complètement terminées, et la Compagnie put présenter à la mairie son projet définitif réalisant la suppression des six passages à niveau des quartiers de la rive gauche.

Dans notre dernier numéro, nous avons donné les grandes lignes du programme. Rappelons que le coût total de l'opération est estimé à 2.630.000 francs.

Cette dépense représente uniquement ce qui est nécessaire pour arriver à la suppression des six passages. Elle ne comprend par conséquent : ni les frais de passages supplémentaires que la ville croirait utile de créer sur ses propres ressources, ni les frais

d'agrandissement que la Compagnie jugera à propos de faire dans les gares de la Part-Dieu et des Brotteaux après leur déplacement, et qui resteront entièrement à sa charge.

Il resterait à déterminer dans quelle proportion cette dépense totale serait partagée entre la Ville et la Compagnie. L'entente, à ce sujet, ne saurait être difficile à obtenir.

Il est évident que ce nouveau projet réalise, d'une façon économique et relativement complète, la suppression des six passages à niveau, et si nous regrettons que l'on n'ait pu donner plus d'ampleur à cette transformation des voies ferrées, dans le sens si souvent indiqué par notre collaborateur spécial, ce qui aurait supprimé en grande partie le parcours en viaduc, nous reconnaissons que les propositions de la Compagnie P. L.-M. sont non seulement acceptables, mais qu'elles doivent être agréées sous réserve de modifications de détails dont nous reparlerons dans notre prochain article.

D'ailleurs, le temps presse ; cette question lyonnaise exige impérieusement une prompt solution, et toute étude nouvelle reculerait forcément de plusieurs mois, sans grand profit, une décision définitive.

La ville est en présence d'une proposition sérieuse, donnant satisfaction à la plupart des intérêts en présence, elle doit donc s'efforcer de mener rapidement à bien cette importante entreprise.

(A suivre.)

SINED.

### MISE AU CONCOURS

#### du projet de construction d'un Lycée de jeunes filles

Nous avons récemment, à propos de la mise au concours pour le projet de construction d'un lycée de jeunes filles, publié un article reproduit par divers journaux spéciaux et en particulier par *l'Immeuble et la Construction dans l'Est*, de Nancy, qui combat également dans le même sens. Dans sa séance du 29 janvier dernier, le Conseil municipal a adopté les conclusions de la Commission (rapporteur M. Bolard), unanime à proposer la mise au concours public de la construction d'un lycée de jeunes filles ; il a également adopté en entier le programme du concours.

Nous accueillons avec le plus grande satisfaction cette décision, non seulement parce qu'elle confirme les théories que nous avons soutenues, mais parce qu'elle prouve qu'en les exposant nous nous trouvions en conformité avec les intérêts de la ville et ceux des architectes, qui, en grand nombre nous ont donné leur appui dès l'origine, il y a quelques années, du mouvement en faveur de ce mode équitable d'attribuer les travaux de cette importance.

Ce point acquis, et en raison des bases nouvelles sur lesquelles a été récemment établi le service de l'architecture municipale, c'est une nouvelle ère d'activité profitable à tous qui s'ouvre pour l'architecture dans notre cité. Nous ne doutons pas que les concurrents seront nombreux et qu'il en résultera le plus grand bien pour les futures constructions d'édifices publics à Lyon.

CARNUTENSIS.

## LA NOUVELLE SORBONNE

— SUITE —

5° L'Ecole des hautes études (section des sciences historiques et religieuses) se trouve au premier étage, sur la rue Saint-Jacques et dans l'aile en retour entre la cour Saint-Jacques et la cour de la zoologie. Les salles de l'Ecole des hautes études se trouvent en communication directe, au même niveau que la bibliothèque de l'Université.

6° La salle, dite des autorités, se trouve derrière le grand am-

phithéâtre de la Sorbonne au rez-de-chaussée ; c'est dans cette salle que le personnage qui préside les solennités se fait présenter les professeurs et les notabilités scientifiques ou littéraires qui doivent y assister. Cette salle sera accompagnée de deux cabinets ; elle se trouve de plain-pied avec la grande cour d'honneur dans laquelle se rangeront les voitures les jours de grandes cérémonies.

La salle des autorités s'étend sur toute la longueur du fond de l'amphithéâtre (26 mètres environ) ; la largeur est de 9 mètres. Elle est composée de trois parties, les deux des extrémités étant éclairées par de grands plafonds vitrés ; celle du milieu, séparée des autres par des colonnes en Corgoloin, aura un plafond à caissons et une grande cheminée monumentale en pierre ; des boiseries en chêne teinté formeront le soubassement de cette salle, tranchant vivement les murs blancs, afin que, formant une sorte de vestibule, elle semble bien éclairée dans toutes ses parties.

A droite et à gauche de cette grande salle se trouveront deux escaliers par lesquels on pourra, des galeries des Lettres et des Sciences, accéder aux tribunes du grand amphithéâtre de la Sorbonne et dans le service des grands escaliers d'honneur.

7° Les salles d'examen, d'études et de conférences de la Faculté des lettres seront situées dans les bâtiments sur la rue de la Sorbonne, depuis l'Ecole des chartes jusqu'au (et non compris), pavillon à l'angle de la rue des Ecoles, en retour dans l'aile nord de la cour d'honneur ; à droite de l'entrée de la Faculté des lettres, sur la rue de la Sorbonne, se trouve la loge du concierge de la Faculté ; à gauche de l'entrée, au rez-de-chaussée et derrière la galerie nord de la grande cour, sont les salles pour les examens oraux du baccalauréat ; chacune de ces salles peut contenir soixante à quatre-vingts personnes. Au premier et deuxième étages sont les salles d'études et de conférences dont quelques-unes sont déjà définitivement installées dans l'aile de la première partie sur la rue de la Sorbonne.

La Faculté des lettres a été la première installée presque convenablement. Dès 1888, elle quittait les baraquements Gerson, et ce n'est qu'en 1894 que la Faculté des sciences abandonna les bicoques de la rue Saint-Jacques. Par contre, cette dernière est aujourd'hui complètement installée, tandis que la Faculté des lettres aura bien ses amphithéâtres en 1897, mais elle ne sera tout à fait chez elle que lors du complet achèvement de la nouvelle Sorbonne. c'est-à-dire en 1900.

(A suivre.)

H.-P. NÉNOT.

### ESSAIS DU PONT DE VIF

SUR LA GRESSE

En Béton de Ciment armé

(Système Hennebique)

Le ciment armé, comme nous disait un jour un praticien très versé dans ce genre de constructions, est un excellent plat, mais il exige aussi, pour être convenablement traité, un bon cuisinier. Ce mot nous revient à l'idée en songeant avec quel art M. Hennebique sait appliquer son système à la résolution de tous les problèmes qui peuvent se présenter et même à certains cas pour lesquels aucune autre solution satisfaisante n'avait pu être proposée.

L'exemple que nous donnons aujourd'hui, bien qu'il ne soit pas classé parmi les grands travaux de M. Hennebique, présente néanmoins un grand intérêt, puisqu'il s'agit d'une construction qui sort des travaux ordinaires de bâtiment en béton armé, et qui constitue une application très heureuse des procédés de l'habile constructeur à l'établissement d'un pont de 30 mètres de longueur, dont toutes les parties, y compris piles et tabliers, sont en béton armé.

Il s'agit du pont de Vif sur la Gresse. Ce pont a été construit par MM. Guingat et C<sup>ie</sup>, sous la direction et sur les plans de M. F. Hennebique, représenté par M. S. de Mollins, ingénieur.

Il se compose de trois travées de 10 mètres; sa largeur est de 4 mètres; il est porté sur deux piles ou palées, également en béton de ciment armé.

Ces palées présentent une section de  $4^m \times 0^m35$ ; elles sont armées chacune de douze fers verticaux, reliés par des entretoises, en fer plat perforé, distantes de 50 centimètres, de façon à pouvoir résister éventuellement à un effort de flexion qui pourrait être produit par le choc des cailloux énormes charriés par ce tor-

de la dalle, au milieu de la portée et à la partie supérieure des trottoirs, en porte-à-faux, pour résister aux efforts de traction en ces points. L'un des trottoirs porte un petit chemin de fer Decauville où circulent des trains de wagonnets d'une tonne chacun.

Les charrettes de l'usine Guingat pèsent, avec leur chargement, 7 tonnes.

La chaussée est formée directement de la chape de la dalle supérieure sans empierrement, des bandes de fer plat doivent être scellées à droite et à gauche, pour empêcher les roues de marquer leur passage sur la dalle.

Ce pont a été construit en automne 1895. La travée n° 1, qui a

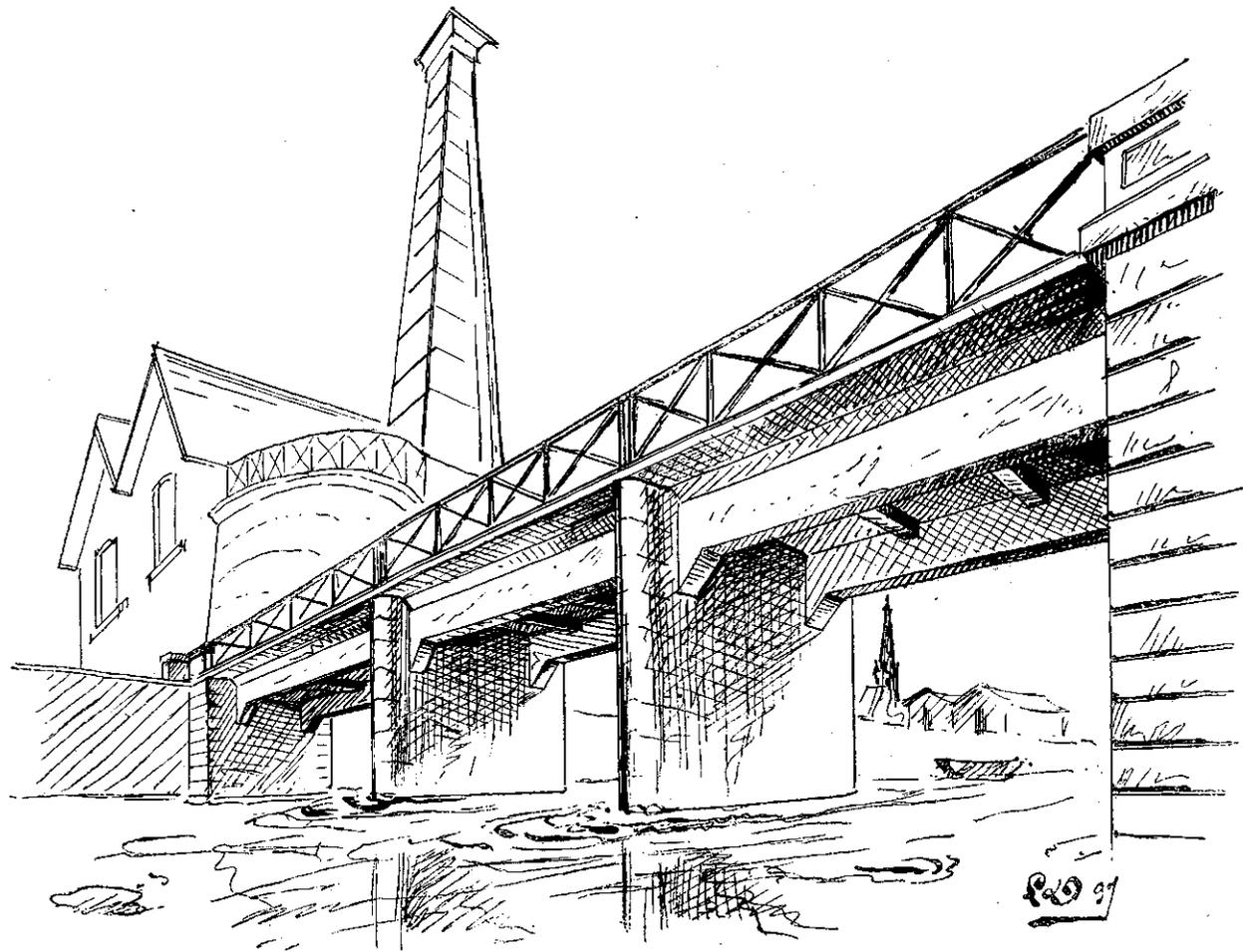


FIG. 1. — Le pont de Vif, sur la Gresse, en béton de ciment armé (syst. Hennebique).

rent. Les avant-becs sont munis d'éperons métalliques dans le même but.

Cette rivière est considérée comme très dangereuse pour les ponts.

Le tablier est calculé pour résister à une charge roulante de sept tonnes. Il est composé de deux poutres du système Hennebique de 70 centimètres de hauteur sur 30 centimètres d'épaisseur, armées chacune de six fers ronds de 30 millimètres, dont trois barres droites et trois barres paraboliques, comme l'indique le plan. Ces fers sont solidement reliés à la partie supérieure du tablier par des étriers de fer plat de  $50^{mm} \times 4^{mm}$ , conformément au brevet de M. Hennebique. Ces poutres sont reliées par six entretoises de  $30^{cm} \times 10^{cm}$  formant contreventement.

La dalle qui constitue l'aile supérieure des poutres en ciment a une épaisseur de 20 centimètres au milieu de la chaussée qui a  $2^m20$  de largeur; elle est terminée à droite et à gauche par deux trottoirs de 90 centimètres en porte-à-faux de 65 centimètres. La dalle est armée de petits fers paraboliques de 11 millimètres, distants de 35 centimètres d'axe en axe, passant à la partie inférieure

été soumise aux épreuves, a été brutalement décintrée six jours après le gâchage par une forte crue de la Gresse, qui produisit sur le béton frais une légère flèche de 25 à 30 millimètres sans occasionner aucun désordre.

Cet ouvrage a été soumis à des épreuves très sévères, dont nous croyons devoir donner le procès-verbal ci-après, en raison de l'intérêt qu'il présente.

Les essais exécutés sous la direction de M. Delamarche, ingénieur des mines, pour la maison Guingat et C<sup>ie</sup>, et de M. de Mollins, ingénieur pour M. Hennebique, ont été faits dans les conditions suivantes :

*Premier essai.* — Un appareil amplificateur avait été placé sous la première travée est. Une voiture à un essieu pesant 10 tonnes a été amenée au milieu de la travée. La flexion constatée a été de  $0^m0002$ . La charge a été portée à 20 tonnes au moyen de sacs de ciment. L'appareil a indiqué une flexion de  $0^m0007$  (fig. 5).

Cette partie supplémentaire de la charge était tout entière supportée par les trottoirs en encorbellement, lesquels n'ont accusé qu'une flexion de  $0^m00025$ .

*Deuxième essai.* — La voiture de 10 tonnes a été amenée au milieu de la deuxième travée. Instantanément, la première travée s'est relevée de 0<sup>m</sup>0004 (fig. 6).

Le reste de la charge a été ensuite transporté au milieu de la seconde travée et a occasionné le relèvement complet de la première, plus 0<sup>m</sup>0001.

*Troisième essai.* — Après le déchargement complet du pont, on a procédé à plusieurs reprises à la constatation de la flèche sous la charge roulante de 10 tonnes.

Cette flèche a été régulièrement de 0<sup>m</sup>0002 avec relèvement immédiat et complet. L'élasticité a donc été complète; aucune trace de fatigue ni aucune fissure n'ont été constatées.

On remarquera que ces essais ont été faits dans des conditions particulièrement défavorables et, par suite, très concluantes au point de vue de la résistance de l'ouvrage.

En effet, la circulaire ministérielle du 29 août 1891 sur les essais à faire subir aux ponts métalliques n'exige, dans le cas

travées consécutives, car le pont étant ainsi symétriquement chargé, les déformations auraient été également moindres que dans le cas de la charge sur travée unique.

Si l'on remarque, d'autre part, que les déformations obtenues dans ces conditions défavorables au maximum n'atteignent pas la dixième partie des flèches, ce qu'on aurait normalement constaté dans un ouvrage métallique ordinaire, on se convaincra de l'excellence du système, sans que nous ayons besoin d'insister davantage.

MONADYR.

### LES FONDATIONS SOUS L'EAU

Il est difficile d'établir des fondations sous l'eau, en terrain inondé, en rivière ou en estuaire.

Le procédé Neukirch résout le problème en durcissant le terrain.

Il ne drague plus le sable ou le gravier à l'endroit de la fondation, on en fait une masse solide de béton.

FIG. 2 — Élévation de la travée du milieu.

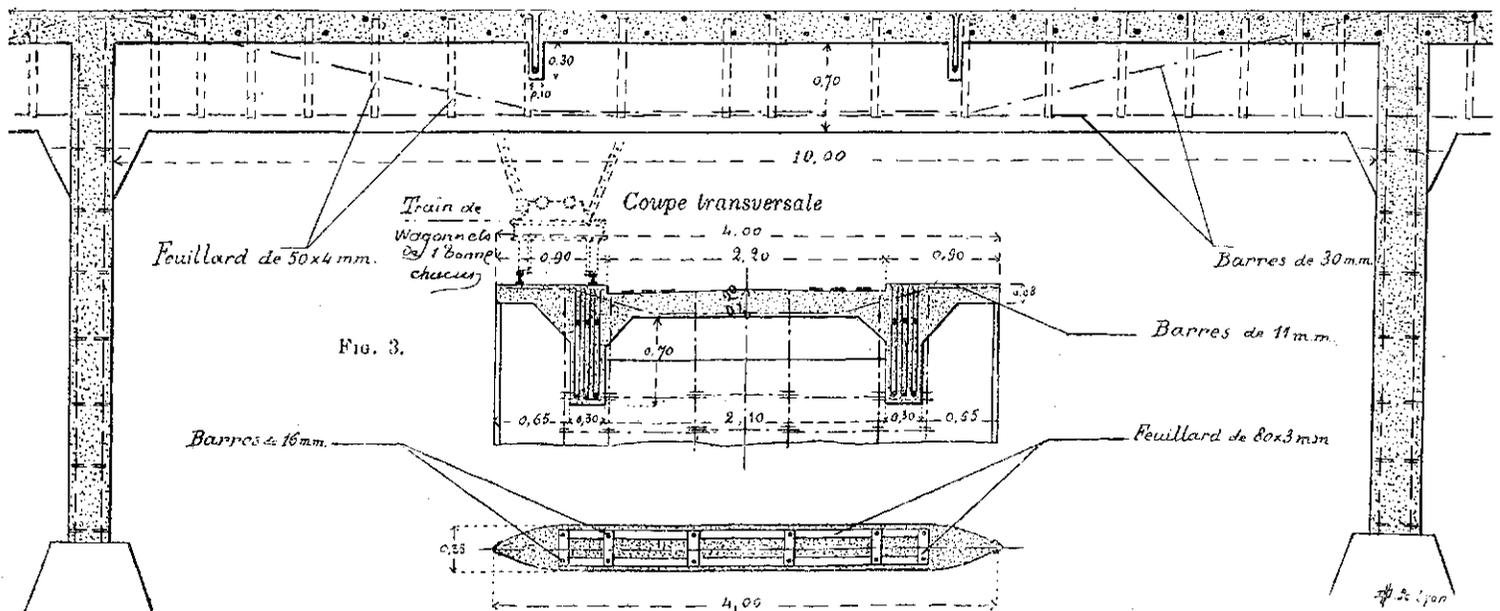


FIG. 4 — Plan d'une pile

actuel, que l'épreuve du tombereau de 6 tonnes et une charge uniformément répartie sur les trottoirs de 400 kilos par mètre carré.

Ici on a employé un tombereau de 10 tonnes et la charge supplémentaire de 10 tonnes correspond à 550 kilos par mètre carré de surface de trottoir.

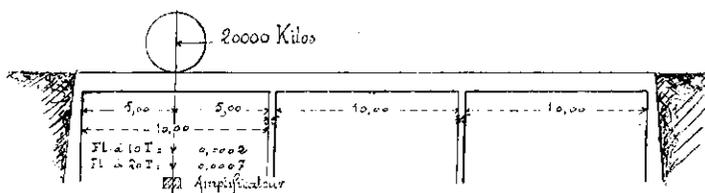


FIG. 5. — Premier essai.

Il est vrai que, pour se conformer exactement à la circulaire, il aurait fallu mettre en œuvre une file de tombereaux suffisante pour couvrir deux travées consécutives. Mais il est facile de voir que, dans ce cas, les tombereaux n'auraient pu occuper le centre de la travée et se seraient trouvés placés vers les appuis, de sorte que la déformation aurait encore été plus faible.

Comme il s'agit d'une poutre continue, il n'y aurait eu, d'ailleurs, aucun intérêt à placer un chariot sur le milieu de chacune des

A cet effet, dans le sable submergé, on fait pénétrer, au moyen de l'air comprimé, du ciment pulvérulent tel qu'on le trouve dans le commerce. Le ciment, entraîné, est retenu par le sable humide et se combine avec lui pour former une sorte de béton de sable. Le mélange est intime. Quand l'injection d'air chargé de ciment cesse, les grains de sable, en se tassant, adhèrent énergiquement

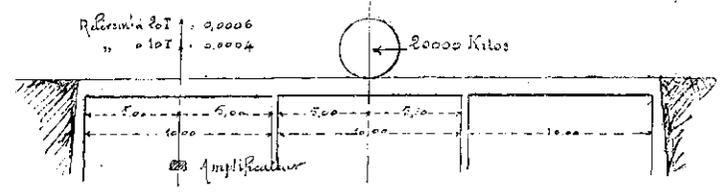


FIG. 6. — Deuxième essai.

les uns aux autres. L'expérience a montré qu'une couche naturelle de sable dans laquelle on a injecté une quantité de ciment représentant le cinquième de son propre volume, occupe un espace sensiblement plus petit après l'opération qu'avant. Pour limiter bien nettement le massif de fondations, il suffit d'opérer dans une enceinte de pieux et palplanches. La prise exige quelques semaines, et le durcissement complet quelques mois comme dans le cas du béton coulé sous l'eau.

## LES GRANDS TRAVAUX LYONNAIS

## PROGRAMME MUNICIPAL POUR LA PÉRIODE 1896 À 1900

— SUITE —

Nous arrivons maintenant aux travaux qui devraient être exécutés dans un bref délai.

## TRAVAUX A EXÉCUTER

## 1° Palais Saint-Pierre.

Le transfert de la Faculté des lettres dans les nouveaux bâtiments du quai Claude-Bernard a laissé à la ville toute une partie du Palais des Arts qu'il s'agit d'aménager pour l'agrandissement des galeries de peinture. Ces galeries sont, en effet, actuellement trop à l'étroit dans les locaux qu'elles occupent, et l'on a été obligé de reléguer dans les greniers une partie des œuvres qui font la richesse de nos musées. Il est donc nécessaire de faire promptement disparaître cet état de choses.

Dans le même ordre d'idées, il y aura lieu également de transformer les salles laissées à la disposition du musée, dont le départ du Palais des Arts s'impose absolument.

## 2° Hôtel de Ville.

Il s'agit de continuer la restauration de l'hôtel de ville, lequel a le plus grand besoin d'importantes réparations.

L'Administration propose de procéder au nettoyage des salons du premier étage, de remplacer le mobilier hors d'usage, et de réparer le grand escalier d'honneur, dont le plafond est en fort mauvais état.

## TRAVAUX D'ARCHITECTURE A ÉTUDIER

## 1° Transfert du Muséum.

Dans notre numéro du 16 octobre dernier, nous avons envisagé cette question ; le rapport du maire n'y apporte aucun élément nouveau.

## 2° Construction de groupes scolaires.

La Municipalité étudie le projet de construction de trois nouveaux groupes scolaires.

Elle veut proposer, en premier lieu, la construction d'un de ces groupes entre la rue Grenette et la place Bellecour ; cette installation s'impose, paraît-il, et ne saurait être retardée.

En second lieu, l'administration fait rechercher un emplacement pour la construction d'un groupe scolaire dans le quartier de la Martinière, aussi nécessaire que le précédent.

Enfin, un troisième groupe scolaire devrait être établi à Vaise, quai Jayr, sur un emplacement dont la ville a déjà fait l'acquisition.

## 3° Construction d'un Lycée de jeunes filles.

Nous avons, au fur et à mesure, enregistré les différentes phases de cette question et nous donnons, d'autre part, la dernière délibération du Conseil municipal à ce sujet.

## 4° Construction d'un Lycée de jeunes gens.

Cette question est très urgente, et il est bien regrettable que l'administration n'ait encore rien fait à ce sujet.

Toute petite ville de province possède un lycée plus grand et bien mieux installé, sous tous les rapports, que la mesure qui abrite les jeunes potaches lyonnais, mesure indigne de notre belle cité.

On devrait songer à reconstruire ce bâtiment, avant de bâtir le fameux lycée de jeunes filles.

Pour l'édification nouvelle, plusieurs projets ont été présentés ; nous avons parlé longuement, dans *la Construction lyonnaise*, de ces diverses propositions et avons indiqué nos vues générales sur cette importante affaire. Nous y reviendrons en temps utile.

Constatons que le rapport du maire mentionne simplement « que le Conseil municipal aura à s'occuper de la construction d'un Lycée de jeunes gens, pour remplacer le Lycée actuel, dont l'installation est défectueuse sous tous les rapports.

(A suivre.)

SINÉD.

## MOTIF DÉCORATIF

## — CHARTREUSE DE FLORENCE —

La chartreuse du Val d'Ema près de Florence rappelle les manoirs du moyen âge ; l'église est une agglomération de chapelles et



le couvent a un certain nombre de cloîtres, le tout de diverses époques. Les premières constructions du couvent furent élevées en 1341, sur les plans d'Orcagna par le Florentin Niccolò Acciajoli ; mais les agrandissements, les embellissements se succédèrent longtemps, car les stalles de la chapelle principale sont de 1590.

## AVIS

Les abonnements sont payables d'avance. Toutes les quittances d'abonnement sont à souche et valables signées par M. l'Administrateur délégué. Tous nos recouvrements du dehors se font par l'intermédiaire de la poste.

● L'abonnement continue sauf avis contraire. ●

L'acceptation des numéros après l'échéance de l'abonnement en entraîne de plein droit le renouvellement et en rend le montant exigible.

On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste ou au bureau du journal, imprimerie A. REY, 4, rue Gentil, à Lyon.

**CHAMBRE SYNDICALE  
DES ENTREPRENEURS DE BATIMENTS DE LYON**

BUREAU D'ADMINISTRATION POUR L'EXERCICE 1897

*Président d'honneur.* MM. E. BRIZON, rue de Sèze, 118.  
*Président* . . . . . J.-B. ROUGHON, quai de Retz, 27.  
*1<sup>er</sup> Vice-Président* . . . . . Elie LESSELIER, rue Romarin, 14.  
*2<sup>e</sup> —* . . . . . M. PENELLE, rue Franklin, 57.  
*Trésorier* . . . . . P. GALAND, rue Duguesclin, 112.  
*Secrétaire* . . . . . BIZET, rue du Gare, 7.

*Seize syndics :* MM. BÉRAUD, quai de l'Hôpital, 2; BUTTIN Aîné, rue Palais-Grillet, 12; C. CLERMONT, rue de Vauban, 73; DUBOIN, rue des Docks, 3; J. FESSETAUD, rue de Vauban, 81; GAYETTI, rue Saint-Dominique, 13; GRÉPAT, rue d'Alsace, 75; G.-F. JAMOT, rue de la Part Dieu, 84; JAUDOIN, rue de Condé, 8; J.-B. LESSELIER, rue des Archers, 9; MALLET, rue Jacquard, 18; MORIN JEUNE, rue de Vauban, 94; ORAT, rue de la Platière, 6; SOULIER, rue Victor-Hugo, 33; P. TATON; cours Gambetta, 60; VERGUIN, rue Pierre-Corneille, 45.

**AVIS & RENSEIGNEMENTS DIVERS**

**Société Lyonnaise de Beaux-Arts.** — Ont été nommés membres du jury :

Section de sculpture : MM. PAGNY 115 voix, LAMOTTE 76, FONTAN 76, DEVAUX 62, AUBERT 61.

Section d'architecture : MM. ROGNIAT 125 voix, HUGUET 110, DUBUISSON 80, DEJSARDINS 75.

Il a été procédé ensuite, au sein du jury, à l'élection du président général : M. APPIAN est élu à mains levées.

A l'unanimité, il est décidé qu'il n'y aura pas de présidents de sections. Voici la constitution des bureaux :

Peinture : Vice-Président, M. PERRACHON ; secrétaires, MM. TOLLET et BAUER.

Sculpture : Sur la proposition de MM. Lamotte et Devaux, les membres du jury de cette section décident de ne pas nommer de vice-président.

Gravure : Vice-président, M. MICIOL ; secrétaire, M. AM-STEIN.

Architecture : Vice-président, M. ROGNIAT ; secrétaire, M. HUGUET.

**École des Beaux-Arts.** — Par arrêté de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, en date du 4 février 1897, M. Bardey, artiste peintre, a été nommé professeur d'art décoratif à l'École nationale des Beaux-Arts de Lyon, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1897, en remplacement de M. Flachet, décédé.

**Société des architectes et experts de Marseille.** — Bureau pour l'exercice de l'année 1897.

MM. FERNOUX, président d'honneur.

LÉONCE MULLER, président.

GUSTAVE MOURIÈS, vice-président.

JACQUES CAMBON, secrétaire général.

ANTOINE OLLIVE ; J. PARODI, secrétaires de section.

ANTOINE OLLIVE, trésorier.

J.-F. ARNOUX ; S. FERRARI ; LOUIS LAUGIER, conseillers.

**Nécrologie.** — M. Nicolas JOSSERAND, négociant en bois de construction, ancien maire du V<sup>e</sup> arrondissement, ancien vice-président du Syndicat du commerce de bois, décédé en son domicile, 13, rue de Bourgogne, le 31 janvier, dans sa 65<sup>me</sup> année.

M. Edme-Emile PERREAU, ancien entrepreneur de travaux publics, décédé, le 18 février, en son domicile, 71, rue de la République, à l'âge de 60 ans.

**DEMANDES EN AUTORISATION DE BATIR**

(Du 29 janvier au 11 février 1897.)

Cabinet de M. CADET, rue Ney, 77.

M. Griffon, propriétaire, chemin de Gerland, 77, construction d'un bâtiment pour ateliers, rue Bugeaud, 134.

Cabinet de M. GIROUD, rue du Peyrat, 12.

M<sup>me</sup> veuve Darfeuille et M. Hatton, propriétaires. M. Gouyon, entrepreneur, construction d'une maison de quatre étages, rue de Marseille.

M. Giroud, propriétaire. M. Gouyon, entrepreneur, construction d'une maison de quatre étages, rue de Marseille.

M. Gouyon, propriétaire et entrepreneur, construction d'une maison de quatre étages, rue de Marseille.

Cabinet de MM. MARCOZ et DESPLAGNES, rue Dubois, 44.

Construction d'une maison, rue de Bonald, 10.

Cabinet de M. (non désigné).

M. Bailly, propriétaire, rue Dugas-Montbel, 34. Construction d'une maison sur un terrain situé angle des rues Moncey et Masséna.

M. Genestine, propriétaire, rue Félix-Jacquier, 35. Construction d'une maison, rue Gabillot, 1.

Mlle Vastrat, propriétaire. M. Clément, entrepreneur. Edification d'une construction en pans de bois et briques, montée Saint-Barthélemy, 27.

**TRAVAUX EN COURS D'EXÉCUTION**

Cabinet de l'Architecte en Chef de la Ville de Lyon.

*Rue Vendôme, 279.* Construction d'une école de filles. Entrepreneurs : démolitions, terrassement, maçonnerie, pierre de taille et ciment, MM. Fauché aîné, à la Demi-Lune ; charpente, M. Albert Mally, 100, rue Bellecombe ; menuiserie, M. Cavard, 19, rue Commandant-Faurax ; serrurerie, M. Bernard, 6, rue du Pensionnat ; plâtrerie, peinture et vitrerie, M. Vellisson, 94, rue Bêchevelin ; ferblanterie, M. de Bussy, 77, grande rue Croix-Rousse ; fumisterie, M. Martin, 23, place de la Martinière ; installation des eaux, M. de Bussy, 77, grande rue Croix-Rousse ; installation du gaz, M. Guicherd, 1, place Kleber. Travaux intérieurs.

*Rue Pierre-Corneille, 25.* Construction d'un groupe scolaire. Propr., la Ville de Lyon ; entrepr. : terrassements et maçonnerie, l'Association lyonnaise des maçons, directeur, M. Bourdeix ; pierre de taille, Société des carrières de Villebois, M. Bouquet, directeur ; charpente, Association coopérative des ouvriers charpentiers, M. Augier, directeur ; menuiserie, MM. Pansu et fils ; serrurerie, M. Dauphin ; ferblanterie, zinc et plomberie, M. Boussat ; plâtrerie, peinture et vitrerie, M. Fournier ; chauffage, fumisterie, M. Zaniroli ; service des eaux, M. Faure ; éclairage au gaz, M. Théoule. Intérieur.

*Place Pléney (ancienne place Meissonnier).* Monument à la mémoire de Pléney. Entrepreneurs : M. Bourgeot, statuaire (buste) ; M. Fontan, statuaire (piédestal) ; M. Vial, tailleur de pierres (vasque) ; MM. Gaget, Pérignon et Cie, installation des eaux. En construction.

Cabinet de M. BISSUEL, 27, place de la Comédie.

*Rue Cavenne.* Maison d'habitation avec magasins et entrepôts. Compagnie royale asturienne, propriétaire ; entrepr. : maçonnerie, MM. Rouchon, oncle et neveu ; pierre de Villebois, Société des carrières, M. Bouquet, directeur. Fondations.

Cabinet de M. E. BLEIN, 74, cours de la Liberté.

*Cours de la Liberté.* Société des Grands Magasins universels. Entrep. : maçonnerie, M. Tarnaud ; pierre de Saint-Cyr, M. Renardon ; pierre de Villebois, Société la Fourmi (M. Doubliez, directeur) ; pierre de la Grive, M. Perrin ; pierre blanche, M. Pomparat ; charpente, M. Gagnieu ; menuiserie, M. Guillermez ; serrurerie, M. Brizon ; plâtrerie, M. Cabestan ; zinguerie, M. Boussat ; fumisterie, M. Schmitt ; miroiterie, M. Dumaine ; ciments, M. Jamot ; chauffage, électricité, MM. Luc Court et Cie ; sculpture, MM. Guerre, Pivot et Penelle.

Cabinet de M. BOISTARD, 5, rue Servient.

*Cours Villeurbanne.* Maison d'habitation. Propr., M. Jacquignon ; entrepr. : MM. Perol maçonnerie ; Tauty frères, plâtrerie et peinture ; Janot, menuiserie. Distributions intérieures.

*Cours Villeurbanne, 104.* Maison à loyer. Propr.-entrepr., M. Lubin, maçonnerie. Distributions intérieures.

*Cours Lafayette prolongé, parc de Bonnelierre.* Maison d'habitation, bureaux, magasin, entrepôts. Propr., M. Pollette, rue Vauban, 89 ; entrepr. général M. Ribard. Distributions intérieures.

*Beunand* (Rhône). Annexe d'usine, entrepôts. Propr., M. Verzieux; charpentier, M. Achard à Francheville. Toiture.  
*Quai Claude-Bernard*. Maison à loyer. Propr., M. Perrot, entrepreneur de menuiserie; entrepr. MM. Rouchon, maçonnerie; Boussat, ferblantier; Serre, peintre plâtrier, avenue de la Joncières. Achèvement.

Cabinet de MM. BOUILHERES et DANTHON, 16, quai de Retz.

*Grande rue Saint-Clair*. Transformation d'immeubles. Propr., M. Rey-Mury. Entrepr. de maçonnerie, M. Buchenaud; serrurerie, M. Payre; menuiserie, MM. Bouilhères et Leroux.

*Rue d'Avignon*. Propr., M. Veuillet, entrepreneur, 5, rue Pomme-de-Pin. Entrepreneurs: maçonnerie, M. Ranque; charpente, M. Bertrand; serrurerie, M. Buttin. Distribution intérieure.

*Caluire*. Villa. Entrepr., maçonnerie, M. Debay; charpente, M. Gagneux; plâtrerie-peinture, M. Vitton; marbrerie, M. Escalé; menuiserie, M. Dumora.

Cabinet de M. CLERMONT, 17, rue Neuve.

*Rue Grenette*, 11-13-15. Propr., MM. Carron et Chatoux; entrepr., maçonnerie, MM. Chatoux et Pétaut, 3, place Saint-Pothin; charpente, M. Grépat, rue Boileau; serrurerie, M. Brizon, rue de Séze, M. Buttin, rue Palais-Grillet; pierre de taille, Société des carrières de Villebois, et Renardix à Saint-Cyr; pierre blanche, M. Armand, Lyon. Achèvement.

*Rues Vauban, Dussaussoy et Amédée-Bonnet*. Propr., M. Clermont, rue Vauban, 73. Entrepr., M. Fessetaud, maçonnerie; M. Grépat, charpente; M. Buclet, serrurerie. Achèvement.

*Pourles* (Rhône). Villa et dépendances. Propr., M. C. Martin; entrepr., M. Bonnichon à Pierre-Bénite.

Cabinet de M. Pierre COURT, 6, rue de la Barre.

*Rue du Peyrat* angle rue du Plat. Propr., M. Kanke. Terrassement, M. Soly; maçonnerie, MM. Gay et Bagnard; charpente, M. Marin; taille de pierres dures et tendres, MM. Derriaz et Vial. Couverture.

*Rue Saint-Charles*. Usine. Propr., M. Dangleant. Entrepreneurs: maçonnerie, MM. Canque et Dubayle. Couverture.

Cabinet de M. CUMIN, 19, rue d'Algérie.

*Le Point-du-Jour*. Domaine de Ménéval. Propr., M. Jules D., de Lyon. Ferme modèle. écurie et remises, château et dépendances. Maîtres maçons, M. Salmat, au Point-du-Jour; M. Bujon, rue de l'Enfance, Lyon; charpentier, M. Chol, rue Pelletier, 9, Lyon; serrurier, M. Dorier, au Point-du-Jour; tailleur de pierre, M. Didier à Fleurieux; menuisiers, M. Larrat, au Point-du-Jour; M. Hattou, quai Fulchiron, 37; peinture-plâtrerie, M. Roucaud, au Point-du-Jour; M. Paganetti, rue Vaubecour, 13; M. Torrelli, ferblantier, au Point-du-Jour.

*Marcy-l'Étoile* (Rhône). Construction d'un hôtel. Propr., M. P. Entrepr., maître-maçon, M. Leheyle, à Marcy; charpentier, M. Guérin, à Charbonnière; menuisier, M. Larochette, à la Demi-Lune; tailleur de pierres, M. Prost, à Dardilly. Couverture.

*La Tour de Salvagny* (Rhône). Construction d'une maison d'habitation. Propr., M. D., de Lyon. Entrepr., maçon, M. Magadoux, à La Tour-de-Salvagny; menuisier et charpentier, M. Schneiderlin, à Dommartin (Rhône); tailleur de pierres, M. Prost, à Dardilly. Couverture.

Cabinet de MM. DUPIN frères, 7, rue de Marseille.

*Rue Moncey*, 173. Construction de deux maisons de rapport. Propr., M. Poncelet. Entrepreneurs: terrassements et maçonnerie, M. Debay; charpente, M. Tolleron; menuiserie, M. G. Dumora; serrurerie, M. T. Dumora; plâtrerie-peinture, M. L. Piola; zinguerie, M. Mallet; fumisterie, M. Civial; pierre blanche, M. Dubois; pierre de Villebois, M. Gat, à Montaliou; pierre de Saint-Cyr, M. Delaye, à Limonest; ciments et carrelages, M. Jamot. Travaux intérieurs.

*Route d'Heyrieux*, 103. Etablissement horticole. Propr., M. Péroud; entrepr. de maçonnerie, M. D-bay; charpente, M. Guillard; plâtrerie-peinture, M. Piola; menuiserie, M. G. Dumora; serrurerie, M. T. Dumora; ciment, M. Jamot; zinguerie, M. Mallet; fumisterie, M. Civial; pierre de Villebois, M. Gat. Fondations.

Cabinet de M. PORTE, rue Paul-Chenavard, 27.

*Quai Claude-Bernard*, et rue de la Lône. Deux constructions. Propr.: M. Chaize, rue Franklin, 7; entrepr., Villebois, M. Gat, à Montaliou; charpente, M. Bogey, rue Rabelais, 96; serrurerie, M. Arnaud, rue Vendôme, 268. Rez-de-chaussée.

*Rue de la Lône*. Une construction. Propr.: M. Chaize, rue Franklin, 7; entrepr., Villebois, Saint-Point, à Trept; charpente, M. Bogey, rue Rabelais, 96; serrurerie, M. Arnaud, rue Vendôme, 268. Rez-de-chaussée.

*Rue Molière*, 52. Une maison de rapport. Propr.: M. Vaysse, rue Pierre-Corneille, 128; entrepr., maçonnerie, MM. Taton frères, cours Gambetta, 60; Société des carrières de Villebois, rue de la Bourse; serrurerie, M. Bernard, rue du Pensionnat; pierre blanche, Motte et Portalis, rue de Créqui; charpente, M. Gagnieu, rue Bugeaud, 98. 1<sup>er</sup> étage.

*Rue Bonald*, angle rue Cavenne, 17. Transformations et manufacture. Propr.: M. Jalon, rue Quatre-Chapeaux; entrepr., M. Chaize, rue Franklin, 7; construction en fer, Tatiau et Lagarde, boulevard de la Part-Dieu; menuiserie, M. Hattou, quai Fulchiron, 37. Fouilles.

MM. les Architectes et Entrepreneurs qui auraient des renseignements à nous communiquer sur les Travaux en cours d'exécution sont priés de bien vouloir nous les faire parvenir les 12 et 27 de chaque mois au plus tard, pour en permettre l'insertion dans le numéro.

## RÉSULTATS DES ADJUDICATIONS

**Rhône.** — 4 février. — *Mairie de Lyon*. — Services municipaux. Travaux neufs et d'entretien concernant les plantations d'arbres pendant les années 1897, 1898 et 1899. — Adjudicataire, M. François Duret, chemin Feuillat, 43, rabais 1 p. 100. — Aucun autre soumissionnaire ne s'est présenté.

**Rhône.** — 4 février. — *Mairie de Lyon*. — Services municipaux. — Construction d'une canalisation en béton de ciment sous les chemins vicinaux des Grandes-Terres, de la Demi-Lune et de Saint-Just à Saint-Simon, entre le chemin vicinal ordinaire n° 13 de la Favorite et l'octroi de Champvert. — Soumissionnaires. MM. Peyratoux, rabais 17 p. 100; Montagnon, 15 p. 100; Taboury, 14 p. 100; Leclerc, 13 p. 100; Pérol, 12 p. 100; Jamot, 11 p. 100; Dufer, 10 p. 100; Thozet, 10 p. 100; Vernay, 5 p. 100; Bonnardel, 4 p. 100; Lauvergne, 4 p. 100; Mallet, 3 p. 100; Chomette, 3 p. 100; Védriue, 3 p. 100; Foraz, 1 p. 100; Berger, 0 p. 100. — Adjudicataire, M. Léonard Lebesson, chemin de Saint-Just à la Demi-Lune, 174, rabais 20 p. 100.

**Rhône.** — 11 février. — *Mairie de Lyon*. — Services municipaux. — Vente de matériaux à provenir de la démolition d'un immeuble situé rue du Béguin, 1. Soumissionnaires, MM. Boidevèsy, 315 fr.; Barbier, 310 fr. — Adjudicataire, M. Perrin, rue Garibaldi, n° 30, moyennant la somme de 320 fr., sur une mise à prix de 300 fr.

**Gers.** — Samedi 6 février. — *Préfecture*. — Ponts et chaussées. — Routes départementales. — Fourniture de matériaux pour le rattachement des chaussées. — (Voir notre *Supplément* au n° 2 du 16 janvier 1896.) — 1<sup>er</sup> lot. Soumissionnaire, MM. Petit frères, à Auch (Gers), rabais 0 p. 100. Adjudicataire, M. François Périco, à Auch (Gers), 2 p. 100. — 2<sup>e</sup> lot. Soum., MM. Paul Magnonac, à l'Isle-Jourdain (Gers), 9 p. 100; Antoine Courtis, à Samatan (Gers), 10 p. 100; Xavier Dedieu, à Auch (Gers), 6 p. 100; François Périco, à Auch (Gers), 7 p. 100. Adj., M. Théodore Cassessus, à Sainte-Foy-de-Peyrolière (Haute-Garonne), 13 p. 100. — 3<sup>e</sup> lot. Soum., MM. Paul Magnonac, à l'Isle-Jourdain (Gers), 13 p. 100; Vincent Molisarrat, à Auch (Gers), 21 p. 100. Adj., M. Xavier Dedieu, à Auch (Gers), 26 p. 100. — 4<sup>e</sup> lot. Soum., MM. Soulamm et Sentex, à Eauze (Gers), 10 p. 100; François Lamisse, à Nérac (Lot-et-Garonne), 9 p. 100. Adj., M. Félix Courrigos, à Eauze (Gers), 16 p. 100. — 5<sup>e</sup> lot. Soum., MM. Vincent Radigales, à Castelnaud-Barbarens (Gers), 24 p. 100; François Périco, à Auch (Gers), 11 p. 100; Jean Mouchet, à Gimant (Gers), 32 p. 100. Adj., M. Xavier Dedieu, à Auch (Gers), 29 p. 100. — 6<sup>e</sup> lot. Soum., M. Pierre Rey, à l'Isle-de-Noé (Gers), 16 p. 100. Adj., M. Léon Blancfort, à Mirande (Gers), 17 p. 100. — 7<sup>e</sup> lot. Soum., M. François Périco, à Auch (Gers), 11 p. 100. Adj., MM. Petit frères, à Auch (Gers), 21 p. 100. — 8<sup>e</sup> lot. Soum., MM. Couzies, Robert et Jean-Marie Courtade, à Bazian (Gers), 5 p. 100. Adj., M. Xavier Dedieu, à Auch (Gers), 11 p. 100. — 9<sup>e</sup> lot. Soum., MM. Vincent Monsarrat, à Auch (Gers), 15 p. 100; Mesté, à Saint-Jean-Poutge (Gers), 17 p. 100. Adj., M. Jean-Marie Pégot, à Saint-Jean-Poutge (Gers), 32 p. 100. — 10<sup>e</sup> lot. Soum., MM. François Lamesse, à Nérac (Lot-et-Garonne), 4 p. 100; Pierre Tartas, à Eauze (Gers), 19 p. 100; François Faure, à Riscle (Gers), 10 p. 100. Adj., M. Félix Courrèges, à Fauze (Gers), 19 p. 100.

**Isère.** — Samedi 6 février. — *Mairie de Vienne*. — Construction d'une école de garçons, rue Nicolas-Chorier. — 1<sup>er</sup> lot. Terrassement, maçonnerie, pierre de taille. Montant des travaux, 22.562 fr. 35. Adjudicataire, M. Florentin Laurent, quai Riondet, Vienne, rabais 8,10 p. 100. — 2<sup>e</sup> lot. Charpente et menuiserie. Mont., 11.698 fr. 29. Adj., M. Louis-Auguste Bonnet, Jardin (Isère), 18,50 p. 100. — 3<sup>e</sup> lot. Serrurerie. Mont., 1445 fr. 50. Adj., M. Stanislas Renard, quai des Orfèvres, Vienne, 10,50 p. 100. — 4<sup>e</sup> lot. Ferblanterie, zinguerie et plomberie. Mont., 2354 fr. 50. Adj., Charles Richardi, Grande-Rue, Vienne, 13 p. 100. — 5<sup>e</sup> lot. Plâtrerie, peinture et vitrerie. Mont., 2765 fr. 04. Adj., M. Jean Gilibert, rue d'Arpot, Vienne, 22,25 p. 100. — 6<sup>e</sup> lot. Fumisterie. Mont., 400 fr. Adj., Adrien Berruyer, rue de l'Éperon, Vienne, 22,60 p. 100. 7<sup>e</sup> lot. Mobilier. Mont., 2280 fr. Adj., M. Pierre Drevet, quai du Rhône, Vienne, 18,25 p. 100.

## MISES EN ADJUDICATION

**Rhône.** — Mercredi 10 mars, 2 h. — *Préfecture*. — Asile départemental d'aliénés du Rhône à Bron. — Installation de l'éclairage électrique. — 1<sup>er</sup> lot. Installation de l'éclairage électrique, générateur, moteurs, canalisation, transport de force, etc. Montant des travaux, 104.841 fr. Cautionnement, 10.000 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Bâtiment des machines. Montant, 10.112 fr. 50. Caut., 500 fr.

Chaque concurrent est tenu de fournir: 1<sup>o</sup> Un certificat du maire de sa localité, constatant qu'il est patenté pour la profession spéciale à laquelle se rapporte sa soumission; 2<sup>o</sup> Un certificat, sur papier timbré, délivré par un architecte ou un ingénieur connus, établissant les capacités professionnelles de l'entrepreneur. Ce certificat ne devra pas avoir plus d'un an de date, et sera soumis au visé de M. J. Péguin, ingénieur civil, auteur du projet et directeur des travaux, en vue de la présente adjudication. Il devra, à cet effet, être déposé dans ses bureaux, dix jours francs avant la date de l'adjudication. — Les pièces du projet seront déposées à la préfecture (2<sup>e</sup> division, 1<sup>er</sup> bureau), et chez M. Péguin, ingénieur civil, 8, rue Constantine.

**Rhône.** — Mercredi 10 mars, 2 h. — *Préfecture*. — Asile départemental d'aliénés du Rhône, à Bron. Réorganisation de la cuisine à vapeur et des services des bains. — 1<sup>er</sup> lot. Maçonnerie. Montant des travaux, 32.085 fr. 85. A valoir, 3208 fr. Cautionnement, 1600 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Charpente en bois et menuiserie. Mont., 6064 fr. A val., 606 fr. Caut., 300 fr. — 3<sup>e</sup> lot. Charpente en fer et serrurerie. Mont., 5373 fr. 25. A val., 537 fr. Caut., 265 fr. — 4<sup>e</sup> lot.

Plâtrerie, peinture, vitrerie, ferblanterie. Mont., 1977 fr. 15. A val., 200 fr. Caut., 985 fr. — Cuisine à vapeur. — 5<sup>e</sup> lot. Appareils spéciaux. Mont., 28.098 fr. 55. A val., 2810 fr. Caut., 1400 fr. — Service des bains. — 6<sup>e</sup> lot. Appareils spéciaux. Mont., 35.426 fr. A val., 3550 fr. Caut., 1770 fr.

Chaque concurrent est tenu de fournir : 1<sup>o</sup> Un certificat du maire de sa localité, constatant qu'il est patenté pour la profession spéciale à laquelle se rapporte sa soumission ; 2<sup>o</sup> Un certificat sur papier timbré, délivré par un architecte ou un ingénieur connu établissant les capacités professionnelles de l'entrepreneur. Ce certificat ne devra pas avoir plus d'un an de date, et sera soumis au visa de MM. Burelle et Gonnard, ingénieurs civils, auteurs du projet et directeurs des travaux, en vue de la présente adjudication. — Les pièces du projet seront déposées à la préfecture (2<sup>e</sup> division, 1<sup>er</sup> bureau) et chez MM. Burelle et Gonnard, ingénieurs civils, rue Gasparin, 20, et passage de l'Hôtel-Dieu, 44.

**Allier.** — Dimanche 7 mars, midi. — *Presbytère de Saint-Clément.* Travaux à l'église paroissiale. Mont. 28.832 fr. 35, caut. 1.450 fr. Visa, huit jours avant l'adjudication par M. Mitton, architecte à Moulins.

Renseignements au presbytère.

**Doubs.** — Vendredi 5 mars, 10 h. — *Mairie de Besançon.* — 1<sup>er</sup> lot. Marché couvert (pavillon sur la place Paris). Terrassements et maçonnerie. — Mise à prix, 16.519 fr. 53. Somme à valoir, 1631 fr. 95. Cautionnement, 800 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Lycée Victor-Hugo. Etablissement d'un canal. — Mise à prix, 1565 fr. 14. Somme à valoir, 144 fr. 86. Cautionnement, 60 fr. — 3<sup>e</sup> lot. Abattoirs de Canot (marché aux bestiaux). Création de parcs à moutons. — Mise à prix, 2241 fr. 53. Somme à valoir, 273 fr. 47. Cautionnement, 110 fr. — 4<sup>e</sup> lot. Fontainerie. Travaux de terrassement. — Cautionnement, 50 fr. — 5<sup>e</sup> lot. Trottoirs. Travaux de construction, de réfection et d'entretien pendant les années 1897, 1898 et 1899. — Cautionnement, 800 fr.

Les plans, devis et cahier des charges sont déposés à la mairie (bureau de l'architecture et de la voirie), où tout intéressé peut en prendre connaissance.

**Gard.** — Lundi 8 mars. — *Préfecture.* Canal du Rhône à Cette. — Recusement du contre-canal nord entre l'écluse de Broussan et la Martellière de Brignan, snr 8.550 mètres. Montant 31.798 fr. A val. 3.202 fr. Tot. 35.000 fr. Caut. prov. 1.000 fr.

On peut prendre connaissance des pièces du projet, tous les jours ouvrables, dans les bureaux : 1<sup>o</sup> De la préfecture, de 9 h. à midi et de 2 h. à 5 h. 2<sup>o</sup> De M. Faure, ingénieur ordinaire, rue Scatisse, 1, à Nîmes, de 9 h. à midi et de 2 h. à 5 h.

**Jura.** — Jeudi 4 mars, 2 h. — *Préfecture.* — Routes départementales travaux divers. — 1<sup>er</sup> lot, route départ. n<sup>o</sup> 1, de Paris à Lons-le-Saulnier. Rechargement de la chaussée entre les points 2 k. à 2 k. 700 et 3 k. 200 à 3 k. 500, aux territoires de Nevy-les-Dôle et de Villers-Robert. Travaux à l'entreprise, 4.082 fr. 20; somme à valoir, 117 fr. 80; montant des travaux, 4.200 fr.; cautionnement, 140 fr. — 2<sup>e</sup> lot, route départ. n<sup>o</sup> 4, de Lons-le-Saulnier à Genève. Rectification des rampes de Lajoux, 3<sup>e</sup> section, comprise entre les points 72 k. 871 et 73 k. 530. Travaux à l'entreprise, 26.910 fr. 10; somme à valoir, 1.089 fr. 90; montant des travaux, 28.000 fr.; cautionnement, 900 fr. — 3<sup>e</sup> lot, route départ. n<sup>o</sup> 8, de Saint-Claude à Lyon. Reconstruction d'un mur de soutènement au lieu dit Moulin de Vaux, territoire de Vaux-les-Saint-Claude. Travaux à l'entreprise, 2.083 fr. 55; somme à valoir, 116 fr. 45; montant des travaux, 2.200 fr.; cautionnement, 100 fr. — 4<sup>e</sup> lot, route départ. n<sup>o</sup> 10, de Besançon à Saint-Claude. Rechargement de la chaussée entre les points 27 k. et 28 k. 425, au territoire de Saint-Claude. Travaux à l'entreprise, 8.221 fr. 56; somme à valoir, 278 fr. 44; montant des travaux, 8.500 fr.; cautionnement, 210 fr. — 5<sup>e</sup> lot, route départ. n<sup>o</sup> 15, de Seillière à Saint-Jean-de-Losne. Rechargement de la chaussée entre les points 20 k. et 21 k. 200, au territoire d'Asnans. Travaux à l'entreprise, 5.313 fr. 36; somme à valoir, 136 fr. 64; montant des travaux, 5.500 fr.; cautionnement, 180 fr. — 6<sup>e</sup> lot, route départ. n<sup>o</sup> 18, de Clairvaux à Saint-Claude. Reconstruction de deux murs de soutènement en déblai au lieu dit les Gorges, territoire des Crozets. Travaux à l'entreprise, 4.914 fr. 83; somme à valoir, 485 fr. 17; montant des travaux 5.400 fr.; cautionnement, 180 fr. — 7<sup>e</sup> lot, route départ. n<sup>o</sup> 28, de communication entre les routes nationales n<sup>os</sup> 5 et 73. Construction de rigoles pavées sur une longueur de 730 mètres, dans la traverse de Dôle. Travaux à l'entreprise, 2.241 fr. 10; somme à valoir, 158 fr. 90; montant des travaux, 2.400 fr.; cautionnement, 80 fr.

Les soumissions accompagnées des pièces prescrites devront être déposées au secrétariat général de la Préfecture, le mercredi 3 mars, avant 5 heures du soir, ou parvenir par la poste, sous pli recommandé, par le premier courrier du jeudi. Passé ces délais, les entrepreneurs ne seront plus admis à concourir. Toute soumission déposée ne pourra être retirée ou modifiée.

Les pièces du projet seront communiquées aux entrepreneurs, tous les jours, excepté les dimanches et jours fériés : dans les bureaux de la Préfecture (2<sup>e</sup> division), bureau des travaux publics, de 9 heures du matin à midi et de 2 à 5 heures du soir.

**Jura.** — Jeudi 4 mars, 3 h. — *Préfecture.* — Service vicinal. — 1<sup>er</sup> lot, chemin de grande communication n<sup>o</sup> 16, de Mouthé à Saint-Laurent. Abatage de massifs rocheux et reconstruction de perrés, au territoire de Chaux-des-Crotenay; montant du projet, 2.292 fr. 25; somme à valoir 207 fr. 75; caut. 100 fr. — 2<sup>e</sup> lot, chemin de grande communication n<sup>o</sup> 25, de Morez à Oyonnax. Elargissement et réparation de deux éboulements au lieu dit « la Bâtie », territoire de Choux; montant du projet 2.301 fr. 12; somme à valoir 98 fr. 88; cautionnement 80 fr. — 3<sup>e</sup> lot, chemin d'intérêt commun n<sup>o</sup> 16, de Saint-Claude à Morez. Construction entre la sortie du village de Cinquétral et le pied de la rampe du Grand Bouchet, territoire de Cinquétral; montant des travaux 11.322 fr. 82; somme à valoir 617 fr. 18; caut. 380 fr. — 4<sup>e</sup> lot, chemin d'intérêt commun n<sup>o</sup> 16, de Saint-Claude à Morez. Déplacement de ce chemin

sur une longueur de 98 mètres, au lieu dit « A la Roche au Dade », territoire de Morez; montant du projet 3.510 fr. 27; somme à valoir 289 fr. 73; caut. 115 fr. — 5<sup>e</sup> lot, chemin d'intérêt commun n<sup>o</sup> 29, d'Audelange à Auxonne. Redressement de ce chemin sur une longueur de 458 mètres, en face de la propriété Topenot, territoire de Gredisans; montant du projet 3.761 fr. 35; somme à valoir 238 fr. 65; caut. 150 fr. — 6<sup>e</sup> lot, commune de Charcier, chemin vicinal ordinaire n<sup>o</sup> 6, de Charcier au Moulin. Construction entre le chemin de grande communication n<sup>o</sup> 27 et la Fontaine, sur une longueur de 420 m. 60; montant du projet 2.835 fr. 30; somme à valoir 164 fr. 70; caut. 100 fr. — 7<sup>e</sup> lot, commune de Lavigny, chemin vicinal ordinaire n<sup>o</sup> 3, de Lavigny à Rosnay. Construction entre le village de Lavigny et la limite des coupes (10-11) du bois communal de la côte Champois; montant du projet, 22.767 fr. 08; somme à valoir 1.132 fr. 92; caut. 750 fr. — 8<sup>e</sup> lot, commune de Marigny, chemin vicinal ordinaire n<sup>o</sup> 2, de Marigny à Fontenu. Construction entre le bas de la Quielle et le chemin vicinal ordinaire n<sup>o</sup> 1, de Fontenu à Marigny; montant du projet 14.815 fr. 81; somme à valoir 184 fr. 19; caut. 500 fr. — 9<sup>e</sup> lot, commune de Soucia, chemin vicinal ordinaire n<sup>o</sup> 7, de Champsigna à Soyria. Construction entre la maison Benoit, Ferdinand et la limite territoriale sur une longueur de 497 mètres; mont. du projet 3.288 fr. 55; somme à valoir 211 fr. 45; cautionnement 120 fr.

NOTA. — Les 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> lots seront adjugés par le Préfet et deux membres du Conseil général assistés de l'Agent voyer en chef. — Les 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> lots, par les Maires des communes intéressées, et deux membres du Conseil municipal assistés du Receveur municipal et de l'Agent voyer d'arrondissement.

Les soumissions accompagnées des pièces prescrites devront être déposées au Secrétariat général de la Préfecture le mercredi 3 mars avant 5 h. du soir ou parvenir par la poste, sous pli recommandé par le premier courrier du jeudi. Passé ces délais, les entrepreneurs ne sont plus admis à concourir. Toute soumission déposée ne pourra être retirée ou modifiée.

Les pièces du projet seront communiquées aux entrepreneurs tous les jours, excepté les dimanches et jours fériés, dans les bureaux de la Préfecture (2<sup>e</sup> division), de 9 h. du matin à midi et de 2 à 5 h. du soir.

**Yonne.** — Lundi 1<sup>er</sup> mars, 2 h. — *Préfecture.* Ponts et chaussées. — Canal du Nivernais. Transformation des ouvrages de la retenue de Vaux. Travaux à l'entreprise, 50.236 fr. 20; somme à valoir, 4.773 fr. 80; total général 55.000 fr.; cautionnement 1.600 fr.

Visa du certificat de capacité n'ayant pas plus de trois ans de date, huit jours au moins avant l'adjudication, par M. Mazoyer, ingénieur en chef des ponts et chaussées, place Chaméaume, n<sup>o</sup> 7, à Nevers.

Les travaux mentionnés audit certificat devront avoir été faits dans les dix dernières années et exécutés sous la direction de l'homme de l'art qui le délivrera.

Note indiquant les travaux que le soumissionnaire aura exécutés depuis la délivrance de ce certificat et visée également huit jours au moins avant l'adjudication par M. Mazoyer, ingénieur en chef des ponts et chaussées.

Les pièces du projet seront communiquées aux entrepreneurs tous les jours, excepté les dimanches et jours fériés : 1<sup>o</sup> dans les bureaux de la Préfecture (2<sup>e</sup> division), de 9 h. à 11 h. du matin et de 1 h. à 5 heures du soir; 2<sup>o</sup> Dans les bureaux de M. Breuille, ingénieur ordinaire, place Saint-Matthe, à Auxerre, de 8 h. à 11 h. du matin et de 1 h. à 5 h. du soir.

## RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX

### FORMATIONS DE SOCIÉTÉS.

**Lyon.** — Tarpin et Pizetta, entrepreneur de serrurerie, 97, rue Pierre-Corneille. Capital 4500 fr. Durée 5 ans. 23 janvier.

**Chazay-d'Azergues (Rhône).** — Société en nom collectif Magadoux et Poulier, exploitation d'un fonds d'entrepreneur de maçonnerie. M. Magadoux a seul la signature de la Société. Capital 3000 fr. Durée 6 ans, du 1<sup>er</sup> janvier.

**Montbrison.** — N. Rousson aîné, fils et gendre, constructeurs-mécaniciens, à Feurs. Durée 15 ans. Capital 105.000 fr. 25 janvier.

**Bordeaux.** — Renous et Defarges, fab. de fermetures métalliques, stores, monte-charges, treuils, ponts roulants, 99, chemin Balguerrie-Stuttemberg, avec succursale à Mussidan. Durée 10 ans. Capital 160.000 fr. 7 octobre.

**Marseille.** — L. Gassier de Bastide et C<sup>ie</sup>, entrepreneurs de travaux, 63, Consolat. Durée 6 ans. Capital 80.000 fr. 28 décembre.

**Moutiers.** — Mayet et Pellorce, électricité, à Bourg-Saint-Maurice. Durée 27 ans, 7 mois et 20 jours. Capital 30.000 fr. 30 décembre.

### DISSOLUTIONS DE SOCIÉTÉS

**Lyon.** — Société anonyme des Immeubles lyonnais, avenue de Saxe, 91. Dissolution à compter du 27 juin 1896. Liquidateurs, MM. Dubouis, Buis, Caron, Gérard et Tournus, membres du Conseil d'administration. 2 février.

**Lyon.** — Nicolet et Chemin, tourneurs sur bois, rue Tête-d'Or, 92. Liquidateur, M. Marquet, comptable, rue Pénélon, 16. 3 février.

**Lyon.** — Société en nom collectif Cachard et de Saint-Jean, exploitation d'un fonds de menuiserie, rue d'Enghien, 6. Le fonds, matériel et marchandises, reste à M. de Saint-Jean, lequel en sera seul propriétaire, moyennant le remboursement à M. Cachard de la somme par lui apportée à la Société. — M. de Saint-Jean continue seul le commerce. Liquidateur, M. Pitre, rue Saint-Côme, 13.

**Saint-Etienne.** — Bonnet et Château, bois, charpentes, scierie mécanique, 47, rue Annonay. Liquidateur, M. Bonnet, 24 janvier.

**MODIFICATIONS DE SOCIÉTÉS**

**Roanne.** — J. Verne et Cie, entrepreneurs de constructions, grand'rue Mulsant. La raison devient J. Viennois et J. Verne. Capital porté de 20.000 fr. à 35.000 fr. Transfert du siège, 44, rue Nationale. 11 décembre.

**Charolles.** — Girard-Labaume, produits ceramiques, grès, poterie, à Paray-le-Monial. Durée illimitée. Capital 10.000 fr. 5 décembre.

**CONVOICATIONS DE CRÉANCIERS**

**Lyon.** — Jean-Alphonse Berbezy, entrepreneur de travaux publics, rue Paul-Bert, 43. Vérification 23 février, 10 heures.

**VENTE DE FONDS**

Vente aux enchères publiques, en l'étude et par le ministère de Me Ville, notaire, d'un *Fonds de ferblanterie*, exploité à Givors, rue Neuve-des-Verreries, 1. — Adjudication au dimanche 21 février 1897, à 10 h. du matin.

L'adjudication aura pour objet le fonds de commerce de ferblanterie exploité par Antoine Renal père, à Givors, rue Neuve-des-Verreries, 1.

Ce fonds comprend : 1° La clientèle et l'achalandage; 2° Les objets mobiliers et agencements servant à l'exploitation, tels que cisailles, marteaux en fer et en bois, boules en fer, tarières, vilbrequins, équarrissoir, compas, mèches, limes, soufflets, banques rayonnages; etc.; 3° Le droit au bail des locaux occupés par le défunt.

Le futur adjudicataire devra prendre les marchandises existant dans le fonds au prix porté dans l'inventaire.

A défaut d'enchérisseur sur la vente en bloc, le matériel et les marchandises seront vendus le même jour, à 1 heure, en détail, dans les locaux où ils se trouvent, par le ministère du greffier de la Justice de paix.

Mise à prix, 600 fr.

Pour tous renseignements, s'adresser à Me Guilleminet, avoué séquestre, et à Me Ville, notaire à Givors, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

**OFFRES D'EMPLOIS**

*Insertion gratuite*

Jeune homme, 24 ans, ayant fait 3 ans de Martinière et commis d'entrepreneur de constructions de bâtiments, demande un emploi chez un entrepreneur. Bonnes références. S'adresser ou écrire au bureau du journal.

**COURS OFFICIEL DES MÉTAUX**

— DROITS D'ACCISE EN SUS —

		les 100 kil.
Cuivre en lingots affiné . . . . .	135 »	140 »
— en planche rouge . . . . .	165 »	163 50
— — — jaune . . . . .	145 »	150 »
Étain Banca en lingots . . . . .	162 50	167 50
— Billiton . . . . .	157 50	162 50
Plomb doux 1 <sup>re</sup> fusion en saumon. . . . .	31 »	31 50
— ouvré : tuyaux et feuilles . . . . .	34 »	35 »
Zinc fondu 2 <sup>e</sup> fusion . . . . .	41 »	» »
— laminé en feuilles. Vieille montagne . . . . .	65 »	» »
— — — Autres marques . . . . .	60 »	» »
Nickel brut pour fonderie . . . . .	400 »	450 »
— laminé . . . . .	500 »	550 »
Aluminium brut pour fonderie. . . . .	500 »	550 »
— laminé . . . . .	550 »	600 »
Fer laminé 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	18 50	19 »
Fer à double T, AO . . . . .	20 »	20 50
Tôle ordinaire, 3 millimètres et plus . . . . .	20 50	21 »
Mercure. . . . . le kilo	6 »	6 25

**SPECTACLES**

**Grand-Théâtre.** — Mardi 16, les *Maîtres Chanteurs*; mercredi, *l'Hôte, et Juvotte*; jeudi, relâche; vendredi, avec le concours de M<sup>lle</sup> Nina Pack, de l'Opéra-Comique, première représentation de la *Femme de Claude*; samedi, les *Maîtres Chanteurs*; dimanche, dernière matinée à tarif spécial, pour la dernière fois de la saison, *le Cid*; le soir, avec M<sup>lle</sup> Nina Pack, *Carmen*.

**Théâtre des Célestins.** — Le *Sursis*, la désopilante comédie-vaudeville de MM. Sylvane et Gascogne, continue d'attirer un nombreux public. L'interprétation avec Mercier, Chambéry, Saint-Bonnet, Désiré, M<sup>lles</sup> Sinty et Bignon, est de nature à satisfaire les plus exigeants.

**Casino des Arts.** — Tous les soirs concert-spectacle : les Sautours; King and Gray; *Une promenade au jardin zoologique*, pantomime anglaise.

**Scala-Bouffes.** — Concert tous les soirs. Charley, comique genre Dumanet; la belle Napolina.

**Eldorado.** — Tous les soirs, représentation variée. Incessamment *Vlan!... la fin du monde!!!* grande revue locale en deux actes.

**La Photographie animée** par le Cinématographe Lumière, 1, rue de la République, près du Grand-Théâtre.

**Avis.** — Le vrai Cinématographe Lumière est visible seulement, 1, rue de la République et n'a pas de succursale à Lyon.

Voici la liste des nouvelles vues projetées :

*Sousse. Marché aux charbons. — Tunis. Porte de France. — Lyon. Bataille de neige (redemandé). — Tunis. Rue Sidi-ben-Arous; Marché aux poissons. — Arrivée à Aix-les-Bains, pris du train. — Baignade de nègres. — Vue précédente à l'envers.*

Les séances ont lieu tous les jours de 2 heures à minuit et de 10 heures du matin à minuit les dimanches et fêtes. — Prix d'entrée : 50 centimes.

**Panorama de la bataille de Nuits**, boulevard Pommerol. — Ouvert tous les jours. Prix d'entrée : 1 franc pour la semaine; 0,50 pour le dimanche.

Les colonnes du journal sont à la disposition de nos lecteurs et abonnés pour la publication d'articles d'intérêt général pour le bâtiment ou l'amélioration ou l'embellissement de la ville. Ces articles seront publiés au gré des auteurs, avec ou sans leur signature.

En aucun cas *les manuscrits nous parvenant signés d'un simple pseudonyme ne peuvent être insérés.*

*Le Propriétaire-Gérant : ALEXANDRE REY.*

Lyon. — Imp. PITRAT, A. Rey successeur, 4, rue Gentil. — 14551

**FOURNISSEURS DE LA CONSTRUCTION**

**CARREAUX DE FAÏENCE**

**PROST ET PICARD à Givors** (Rhône). Carreaux à Gaz. Produits réfractaires et Briques rouges. Tuyaux en grès vernissés pour conduites d'eaux et assainissement. Téléphone.

**ARDOISES, TUILES, BRIQUES, POTERIE & SABLE**

**ARDOISES** pour toitures, dalles, urinoirs, tablettes, tableaux, etc. Entrepôt J. GUICHARD fils, seul représentant de la Commission des Ardoisières d'Angers, chemin de Serin, 5, LYON

**BRIQUES EN VERRE SOUFFLÉ**, système Falconnier Agent régional J. E. GAILLIARD, ingénieur E. C. P. 5, quai Rambaud, Lyon.

**FAVRE FRÈRES**, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Plâtres. Chaux hydrauliques et Ciments. Carreaux de Verdun.

**FAVRE FRÈRES**, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Spécialité de tuyaux en terre cuite et en grès pour conduite d'eau et pour Bâlements. Seuls représentants à Lyon de la C<sup>ie</sup> des Grès Français de Pouilly-sur-Saône.

**CIMENTS, CHAUX, PLÂTRE, BITUME & PAVES**

**FAVRE FRÈRES**, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Ciments de Grenoble. Chaux hydrauliques et plâtres. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Carreaux de Verdun.

**CHEVROT ET DELEUZE**, rue de Marseille, 64, seuls concessionnaires de la vente des ciments Vicat pour Lyon et la banlieue. Portland de Peiloux, du Valbonnais Virieu-le-Grand et de Pochet de Saint-Rambert. Ciments de Grenoble. Chaux lourdes et de Bourgoin,

Trept, du Teil et autres provenances. Briques, tuiles et lattes, albâtres, plâtres de Paris, de Savoie et de Bourgogne. — *Expéditions France et étranger*; Dépositaire concessionnaire des produits ceramiques de la maison Cloux, Boiron et Javogues de Roanne. Grande tuilerie du Forez. Usine de Briennon.

**PEINTURE & PLÂTRERIE**

**FAVRE FRÈRES**, quai de Serin, 50, 51, 52, — Lyon. — Fabrique de plâtre de Lyon, entrepôt général des Tuileries de Bourgogne, chaux hydrauliques et ciments Carreaux de Verdun.

**PRODUITS CERAMIQUES, PROST FRÈRES**, fabricants à la Tour-de-Saivagny (Rhône). Magasins et bureaux à Lyon, quai de Bondy, 16. Spécialité de tuyaux en terre cuite et tuyaux en grès pour conduites d'eau et pour bâtiments. Appareils pour sièges inodores, panneaux et carreaux en faïence, etc. — Succursale à Saint-Etienne, rue de Roanne, 82.

**CHARPENTES & PONTS MÉTALLIQUES — V. FEBVRE 16-18-20, rue de la Claire LYON VAISE**

## MANUFACTURE D'APPAREILS D'ÉCLAIRAGE

au GAZ et à l'ÉLECTRICITÉ

**BRONZES D'ÉGLISE AU GAZ & A LA BOUGIE**

**Ancienne Maison THIBAUD, P. DÉRIARD, Successeur**

MAISON de VENTE : 46, rue de l'Hôtel-de-Ville, LYON

USINE à VAPEUR, 305, rue Paul-Bert et maison à Aix-les-Bains

INSTALLATION COMPLÈTE DE PLOMBERIE POUR LE GAZ ET LES EAUX  
POUR ÉTRICITÉ, LUMIÈRE, SONNERIES ET TÉLÉPHONES

APPAREILS SANITAIRES — SALLES DE BAINS EN TOUS GENRES

*La Maison exécute tous Dessins ou Modèles de MM. les Architectes*

## LE FLORIGÈNE

ENGRAIS CHIMIQUE

pour la culture des Fleurs et Plantes  
d'appartements.

Le Florigène active la végétation et fait acquérir aux plantes la sève nécessaire pour produire en peu de temps un feuillage d'une belle vigueur.

La BOITE : 1 fr., par la poste : 1,15 — La BOITE : 1,75, par la pose : 2 fr.

Dépôt général : **AUX PETITS DOCKS DU COMMERCE**  
12, rue Confort, LYON

### J. PRAT et Cie, Marbriers, Sculpteurs

NÉGOCIANTS EN MARBRES ET PIERRES

17, 19, 102 et 104, avenue de Romans

A VALENCE-S/RHONE

Fournisseurs des colonnes de l'église de Saint-Joseph, des Brotteaux, des colonnes de l'église de l'Immaculée-Conception, des bases et colonnes de l'église de l'Annonciation, du dallage en marbre et diverses colonnes de la Basilique de Fourvière. — Lyon. — Des colonnes et bases de la chapelle des Frères des écoles chrétiennes de Caluire, des colonnes de Chaponost (Rhône), des colonnes de l'église de Saint-Héand (Loire), des colonnes et piliers de l'église de Grézieux-le-Marché (Rhône), etc., etc.

### LE VERNIS-ÉMAIL

Est recherché par tous les Cyclistes amoureux de leur machine; car, si vieille qu'elle soit, ce vernis lui rend le brillant et la nouveauté de sa prime jeunesse. Nouvelle fontaine de Jouvence, le vernis-émail est la providence des jeunes et vieilles bicyclettes. Se vend en bidons de 1 fr. 75 et 3 fr. 25. — Par correspondance, ajouter 20 centimes par bidon.

Aux Petits Docks du Commerce, 12, rue Confort  
LYON

### TRAVAUX DE VITRERIE EN TOUS GENRES

Pour la Ville et le Dehors

Maison GUITTA Fils

## FATOU-GUITTA

SUCCESSEURS

Rue de Savoie, 12, et place des Célestins, 2

### GROS VERRES A VITRES DÉTAIL

Verres du Nord, Verres de Couleurs  
Tuiles en Verre. Dalles pour sous sol, Verres  
striés et losanges de Saint-Gobain  
Verres anglais et Vitraux d'appartement

### DESSINATEUR DE MACHINES (Bohême),

25 ans 1/2, plusieurs années  
travaille pour la construction de chaudières et machines, **demande place.** Ecrire sous A. G. 1112, à Haasenstein et Vogler, A. G. Cologne.

L'Annuaire Français des Mines d'Or, 830 pages, 5 fr., franco 5 fr. 60. Se trouve à l'Agence FOURNIER, 14, rue Confort, Lyon.

### EN VENTE A L'AGENCE V. FOURNIER

14, rue Confort, 14, Lyon

ET CHEZ TOUS LES LIBRAIRES ET MARCHANDS DE JOURNAUX

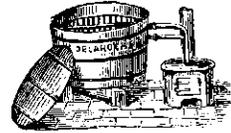
## LE CICERONE DE LYON

Contenant la nomenclature des rues avec leurs tenants et aboutissants; le service des tramways et des omnibus de Lyon et de la banlieue et des voitures extra-muros, chemins de fer.

Prix : 10 centimes. — Par la poste, 15 centimes

## APPAREILS DE BLANCHISSAGE

ENVOI FRANCO DU CATALOGUE



Lessiveuses — Laveuses

Essoreuses

Repasseuses — Séchoirs

### DELAROCHE AINE

TÉLÉPHONE

22, rue Ertrand, PARIS

REPRÉSENTANTS ET CORRESPONDANTS A LYON



ECLAIRAGE PUBLIC

COMMUNES QUI N'ONT PAS DE GAZ  
MAISON SPÉCIALE  
Paris-Allem sur demande. Eclairage par  
la lampe et le pétrole

Jules JANIN fils, à LYON (Villette)

Entreprise de Couverture, Zinguerie, Plomberie pour Bâtimens

### LANDIER FILS

3, rue Pierre-Corneille, LYON

### CHENEAUX ÉCONOMIQUES ET NOUÉS

EN TOLE D'ACIER GALVANISÉE

pour tous genres de toitures

Système de Joints à Levier, B. s. g. d. g.

### RÉSERVOIR DE CHASSE

A tirage et alimentation instantanée et automatique  
BREVETÉ S. G. D. G.

Le seul permettant d'obtenir 5 chasses de  
8 litres en 10 minutes, avec un abonnement d'eau  
de 100 litres par 24 heures.

CHEMIN DE FER PORTATIF

SYSTÈME JULES WEITZ, Breveté S. G. D. G.

Pour Travaux Publics

MINES, PLANTATIONS

WAGONS PERFECTIONNÉS

TRICYCLES

Jules WEITZ

LYON

AVEC

Facilité d'achat

EXPOSITION UNIVERSELLE PARIS 1889 - 2 MÉDAILLES D'OR

Exposition industrielle de Saint-Etienne 1881 - Premier prix médaille d'Or

Exposition industrielle et agricole de Béziers 1892 - Premier prix médaille d'Or

Exposition Univ. de Lyon 1894, 2 Médailles d'Or - Bouchaux 1895, Hors Concours. Membre du Jury.

